

Procès-verbal de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tenue le vendredi 19 mai 2006 à compter de 13 h 44 dans la salle des audiences publiques, bureaux de la CCSN, 280 rue Slater, Ottawa (Ontario).

Présents :

A. Graham, président de la séance

C.R. Barnes
J. Dosman
M.J. McDill

M.A. Leblanc, secrétaire
P.D. Bourgeau, rédacteur du procès-verbal
J. Lavoie, avocat général

Les conseillers de la CCSN sont P. Thompson, I. Grant et K. Lafrenière.

D'autres personnes contribuent à la séance :

- Énergie atomique du Canada limitée : B. McGee et R. Cronk
- Ontario Power Generation Inc. : P. Tremblay et B. Duncan

Adoption de l'ordre du jour

1. L'ordre du jour révisé, CMD 06-M26.B, est adopté tel que présenté.

Président et secrétaire

2. Le commissaire président préside la réunion de la Commission.
M.A. Leblanc fait fonction de secrétaire, et P.D. Bourgeau rédige le procès-verbal.

Constitution

3. Étant donné qu'un avis de convocation, CMD 06-M25, en bonne et due forme a été envoyé et qu'il y a quorum, la séance est reconnue comme étant légalement constituée.
4. Depuis la réunion tenue le 26 avril 2006, les documents CMD 06-M25 à CMD 06-M29 ont été distribués aux commissaires. Des précisions sont données à leur sujet à l'annexe A du procès-verbal.

Procès-verbal de la réunion tenue le 26 avril 2006

5. Les commissaires approuvent tel quel le procès-verbal de la réunion tenue le 26 avril 2006 (réf. CMD 06-M27).

Rapport des faits saillants

6. Le personnel de la CCSN soumet le Rapport des faits saillants 2006-4 (CMD 06-M28 à CMD 06-M28.C). Les renseignements suivants sont présentés verbalement pendant la séance.
7. En ce qui a trait au point 4.1.3 du CMD 06-M28.B, concernant un incendie aux Laboratoires de Chalk River d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL), EACL déclare que l'incendie n'a pas eu de conséquences radiologiques et n'a entraîné que de légères blessures.
8. EACL fait observer qu'un enquêteur indépendant qualifié sera chargé de faire une analyse judiciaire de l'incident, dont les résultats l'aideront à adopter des mesures correctives à long terme.
9. La Commission demande si le bâtiment était muni d'un système d'extincteurs et, dans l'affirmative, si l'incendie l'a activé. EACL répond que le système d'extincteurs a bien fonctionné et qu'il a constitué la première ligne de défense pour contenir l'incendie.
10. EACL ajoute que les mesures prises par le personnel concerné, la conception du bâtiment, le système d'extincteurs et les autres systèmes de sécurité d'intervention, y compris son équipe d'incendie, ont tous contribué à juguler l'incendie.
11. La Commission demande plus d'information sur le temps d'intervention de l'équipe d'incendie. EACL répond que l'équipe a été dépêchée sur les lieux une minute après le déclenchement de

- l'alarme. Le premier véhicule est arrivé sur les lieux deux minutes après, et deux autres dans les cinq minutes. Elle déclare que le foyer d'incendie a été éteint rapidement et que les pompiers ont déclaré l'incendie maîtrisé une heure plus tard.
12. La Commission demande plus d'information sur l'usure du régulateur de pression défaillant et sur les mesures en place pour assurer que l'équipement demeure fonctionnel. EACL répond que cette information figurera dans l'analyse des causes fondamentales de l'incident. Dans l'intervalle, elle a mis en quarantaine l'ensemble des vannes de régulation de pression.
 13. De plus, EACL indique qu'elle a distribué des bulletins d'alerte à l'ensemble de son personnel et renseigné l'industrie sur l'incident par l'entremise du Groupe des propriétaires de CANDU (COG).
 14. Le personnel de la CCSN déclare qu'il soumettra à la Commission un complément d'information au sujet de l'incendie lorsqu'il aura passé en revue l'analyse des causes fondamentales d'EACL.
 15. En ce qui a trait au point 4.1.4 du CMD 06-M28.B, concernant une blessure subie par un travailleur au réacteur 3 de la centrale nucléaire de Darlington d'Ontario Power Generation Inc. (OPG), OPG déclare qu'une évaluation des risques relativement à ce travail a été faite avant d'entreprendre le travail, mais que ni l'équipe ni le superviseur n'ont reconnu la possibilité d'un point de pincement.
 16. La Commission demande à OPG si la présence d'un dispositif de sécurité aurait pu éviter la blessure. OPG répond que l'employé portait les gants appropriés pour la nature du travail; ce point sera étudié dans l'analyse des causes fondamentales de l'incident.
 17. La Commission demande si le blessé est un employé d'OPG ou un contractuel. OPG répond qu'il est un employé supplémentaire couvert par le système d'indemnisation de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario.

SUIVI

Rapport d'étape sur les centrales nucléaires

18. Il n'y a aucune mise à jour du Rapport d'étape sur les centrales nucléaires (CMD 06-M29).
19. La Commission demande plus d'information sur la nature de l'arrêt forcé à des fins de maintenance à la centrale de Pickering-B d'OPG.

La Commission est satisfaite la réponse.

20. La Commission demande plus d'information sur la centrale de Point Lepreau. Le personnel de la CCSN répond que Point Lepreau fait l'objet d'une maintenance annuelle prévue, qui devrait se poursuivre jusqu'à la mi-juin 2006.

Levée de la séance

21. La réunion publique est levée à 14 h 24. La Commission se retire à huis clos pour entendre les rapports des faits saillants concernant les renseignements de sécurité protégés contenus dans les CMD 06-M28, 06-M28.A et 06-M28.C.

Président

Rédacteur du procès-verbal

Secrétaire

ANNEXE A

CMD	DATE	Dossier
06-M25	2006-04-18	(1-3-1-5) Avis de convocation de la réunion du 19 mai 2006 à Ottawa.
06-M26	2006-05-02	(1-3-1-5) Ordre du jour de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tenue le 19 mai 2006 dans la salle des audiences publiques, 14 ^e étage, 280 rue Slater, Ottawa (Ontario).
06-M26.A	2006-05-12	(1-3-1-5) Mise à jour de l'ordre du jour de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tenue le 19 mai 2006 dans la salle des audiences publiques, 14 ^e étage, 280 rue Slater, Ottawa (Ontario).
06-M26.B	2006-05-15	(1-3-1-5) Mise à jour de l'ordre du jour de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tenue le 19 mai 2006 dans la salle des audiences publiques, 14 ^e étage, 280 rue Slater, Ottawa (Ontario).
06-M27	2006-05-02	(1-3-1-5) Approbation du procès-verbal de la réunion de la Commission du 26 avril 2006.
06-M28	2006-05-01	(1-11-40-0) Rapport des faits saillants 2006-4 – Incident de sécurité – Centrale nucléaire de Bruce Power – 11 avril 2006 – Contient des renseignements protégés et n'est pas divulgué.
06-M28.A	2006-05-02	(1-11-40-0) Rapport des faits saillants 2006-4 – Incident de sécurité – Centrale nucléaire de Point Lepreau – 8 mars 2006 - Contient des renseignements protégés et n'est pas divulgué.
06-M28.B	2006-05-11	(1-3-1-5) Rapport des faits saillants 2006-4 – Renseignements supplémentaires – Énergie atomique du Canada limitée – Incendie aux Laboratoires de Chalk River. Arrêt du réacteur 3 de la centrale nucléaire de Darlington d'Ontario Power Generation Inc. : Travailleur blessé.
06-M28.C	2006-05-15	(1-11-40-0) Rapport des faits saillants 2006-4 – Incident de sécurité – Centrale nucléaire de Darlington – 13 février 2006 - Contient des renseignements protégés et n'est pas divulgué.
06-M29	2006-05-02	(1-3-1-5) Rapport d'étape sur les centrales nucléaires pour la période du 10 avril au 2 mai 2006.